



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Max Services
5 Rue Gaia, 34440 Nissan-Lez-Enserune
contact@max-services.fr

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV), également disponibles à www.cgv.max-services.fr, ont pour objet de définir les droits et obligations de Max Services et de ses clients particuliers dans le cadre des prestations d'espaces verts, entretien et aménagements réalisées à domicile.

2. Prestations

Les prestations proposées comprennent notamment l'entretien de jardin et les travaux d'extérieur. Toute demande spécifique fera l'objet d'un devis personnalisé préalablement accepté par le client.

3. Zone d'intervention

Les prestations sont assurées à Nissan-Lez-Enserune et dans un rayon de 30 km aux alentours.

4. Devis et commandes

Toute commande est précédée d'un devis gratuit, valable 30 jours à compter de sa date d'émission. L'acceptation du devis par signature vaut accord définitif et déclenche la planification des travaux.

5. Tarifs et modalités de paiement

Les prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises (TTC). Le règlement peut être effectué par virement, chèque, chèque emploi service universel (CESU) ou en espèces. Le paiement est exigible dans un délai de 15 jours à compter de la date de facturation.

6. Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application de pénalités calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'échéance figurant sur la facture.

7. Droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation sans justification. Pour cela, il peut utiliser le formulaire de rétractation fourni par Max Services ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté.

8. Annulation ou report de prestation

Toute demande d'annulation ou de report doit être communiquée au moins 48 heures à l'avance. En cas d'annulation tardive, Max Services se réserve le droit de facturer les frais engagés ou une partie du montant initialement prévu.

9. Contrats d'entretien et résiliation

Les contrats d'entretien peuvent être modifiés, suspendus ou arrêtés à tout moment par le client, sous réserve d'en informer Max Services par écrit (SMS ou e-mail).

Un préavis de 15 jours avant le prochain passage programmé est demandé afin de permettre une bonne organisation du planning.

En cas d'arrêt immédiat sans respect du préavis, Max Services se réserve le droit de facturer le prochain passage initialement prévu, même si celui-ci n'est finalement pas réalisé.

Aucune autre pénalité ne sera appliquée.

Les prestations déjà réalisées ou engagées restent dues normalement.

10. Responsabilité

Max Services s'engage à réaliser les prestations avec soin et professionnalisme. Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée pour des dommages indirects ou en cas de force majeure.

11. Données personnelles

Les données personnelles que vous communiquez à Max Services sont destinées à la gestion des demandes, devis et commandes ainsi qu'à la constitution d'un fichier clientèle à des fins de prospection commerciale.

Ces informations pourront également être conservées aux fins de preuve dans le respect des obligations légales et réglementaires (paiement, garantie, litige...).

Les données collectées sont susceptibles d'être conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et pendant 3 ans après cette dernière afin de permettre la prospection commerciale.

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des relations commerciales et ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant Max Services à l'adresse suivante : contact@max-services.fr.

12. Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire. À défaut, le tribunal compétent sera celui du lieu du domicile du client.

13. Assurance professionnelle

Max Services est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle pour les dommages pouvant survenir dans le cadre de son activité.

14. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, le client consommateur a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à Max Services.

Le médiateur désigné est :

CM2C
49 rue de Ponthieu
75008 Paris

Téléphone : 01 89 47 00 14
Site internet : www.cm2c.net
Email : cm2c@cm2c.net

15. Accès et sécurité

Le client s'engage à permettre l'accès au terrain ou aux zones concernées par la prestation et à signaler tout élément pouvant présenter un danger ou nécessiter une attention particulière (câbles enterrés, système d'arrosage, animaux, installations fragiles, etc.).

Max Services ne pourra être tenu responsable des dommages liés à des éléments non signalés avant l'intervention.